

Date de la Convocation : 19/02/2016

Objet : Délibération n° 16 02 11 : AVENANT N° 1 AU MARCHE SIGNE AVEC ENTREPRISE LEFEBVRE – RD 622 A AUTERIVE

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) -- BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) -- CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) -- BOUCAU Maurice (VENERQUE) - RIVELLA Alain, BLANC Jean-Claude, MAGGIOLO Serge, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne).

Excusé et représentés : MM. BEZIAT Denis (VENERQUE) représenté par BOUCAU Maurice.

Excusés: MM. PACHER René (AURAGNE) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DIDIER Claude, CHENIN Jean (CCVA).

Secrétaire de séance : M. RIVELLA Alain.

M. le Président rappelle le marché qui avait fait l'objet d'une délibération en date du 29/10/2015, signé le 06/11/2015 avec l'Entreprise LEFEBVRE pour un montant de 215 473.25 € HT.

Il s'avère maintenant qu'il est nécessaire de passer un avenant concernant les modifications suivantes qui n'avaient pas pu être prévues au moment de la consultation :

- prolongement des trottoirs jusqu'à l'entrée du cimetière
- construction d'un muret
- dépose et repose d'un grillage
- inspection et hydro curage du réseau pluvial
- fourniture et pose d'un fourreau en tranchée commune avec le réseau de télécommunication
- modification du réseau pluvial

Le montant des travaux supplémentaires se porte à 5 965.00 € HT soit 7 158 € TTC, et monte le marché à 221 438.25 € HT. Cet avenant représente 2.76% d'augmentation et ne bouleverse pas l'économie du marché.

Monsieur le Président propose donc de signer l'avenant N°1 faisant des modifications citées précédemment avec l'Entreprise LEFEBVRE.

Monsieur le Président rappelle que le financement de cette opération se fait sur les fonds propres de la commune d'Auterive dont l'appel de participation qui avait débuté fin 2015 se soldera en 2016.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents, la proposition du Président et le mandate pour signer l'Avenant n° 1 avec l'Entreprise LEFEBVRE ainsi que tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus

